

**Versement de subventions :**  
**- Au syndicat mixte du Schéma Directeur**  
**- Aux associations commerciales de Planoise**  
**- A la régie des quartiers**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon est engagée avec l'Etat, les chambres consulaires dans un processus de redynamisation commerciale et artisanale qui tout en étant spécifique à chaque quartier s'inscrit dans une démarche réflexive globale à l'échelle de l'agglomération.

Ces actions, entres autres, concernent, le Schéma d'Orientation Commerciale et artisanale à l'échelle du Schéma Directeur, les centres commerciaux de Planoise et de Brulard.

**I - Le Schéma d'Orientation Commerciale et Artisanale**

Créée à l'initiative de plusieurs partenaires dont la Ville de Besançon, ce schéma proposera :

1) Un nouvel outil permettant d'apprécier les projets commerciaux à la lumière de critères partagés et d'apporter une aide à la décision pour les politiques de maintien ou de développement commercial

2) Une vision commune des problèmes d'équipement commercial, dans le cadre d'une démarche globale et non plus sectorielle

3) Des objectifs et des orientations, partagés par l'ensemble des partenaires, pour le développement et l'équilibre du commerce et de l'artisanat commercial.

Afin de globaliser l'ensemble des données et de conduire cette réflexion à l'échelle du bassin économique de Besançon, il a été convenu entre les partenaires que le pilotage des études serait conduit par le Syndicat Mixte du Schéma Directeur.

Ce document, qui sera un document référent, permettra d'asseoir un développement harmonieux de la fonction commerciale et artisanale.

La mise en oeuvre des préconisations sera intégrée dans le Schéma Directeur de l'agglomération bisontine.

Ce nouvel outil permettra ainsi d'apprécier les projets commerciaux à la lumière de critères partagés et d'apporter une aide à la décision pour les politiques de maintien ou de développement commercial.

Les réflexions du SOCA s'articuleront autour de quatre axes d'analyse :

- Etude de l'offre commerciale,
- Etude de la demande,
- Adéquation entre offre et demande,
- Caractérisation des rapports du commerce et de l'artisanat au territoire sur l'agglomération bisontine.

Il s'agira dans un premier temps d'observer, puis de formuler des principes de développement et enfin d'actualiser ces données.

Le budget envisagé dans le cadre de la charte d'aménagement du District du Grand Besançon s'élève à 558 231 F et est financé comme suit :

Fonds FISAC Ville de Besançon	204 115 F
Région de Franche-Comté	102 058 F
Syndicat Mixte du Schéma Directeur	90 000 F
Chambres consulaires (valorisation)	150 000 F
District du Grand Besançon	12 058 F

Le Conseil Municipal de Besançon, après avis de la Commission Economique, est invité à :

- autoriser le versement d'une subvention de 204 115 F au bénéfice du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine à prélever sur le compte 92.90/65735.96048.30200 après virement d'un crédit d'égal montant du compte 92.90/617.96048.30200,

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant au protocole FISAC.

## ***II - Associations commerciales et artisanales de Planoise***

L'Etat, la Ville de Besançon, les chambres consulaires et les trois associations commerciales du quartier de Planoise sont associés dans un protocole soutenu par le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) et qui a été signé le 16 décembre 1996.

Ce protocole vise à maintenir et à développer les activités commerciales et artisanales du quartier de Planoise.

Ce maintien passe par un état des lieux qui a été conduit par les chambres consulaires et présenté au groupe de pilotage et par de nécessaires actions.

Ces actions peuvent être de plusieurs natures et présenter de nombreuses facettes ; il peut s'agir :

- de la réhabilitation du centre commercial de Cassin pour un coût total de 32 MF environ dont 1,2 MF du FISAC,

- de la réhabilitation qui va être entreprise à Ile de France pour un coût de 350 KF environ dont 20 % du FISAC et 20 % du FNADT,

- de l'implantation de services nouveaux soit à Cassin (cafétéria, nouvelle enseigne) soit à Ile de France (La Poste),

- d'actions innovantes (carte fidélité à points),

- d'animations commerciales (organisation de marchés thématiques, anniversaires, fêtes traditionnelles).

Le comité de pilotage du protocole FISAC de Planoise a inscrit une ligne budgétaire de 90 000 F consacrée à ces animations.

Le Conseil Municipal de Besançon est invité, après avis favorable de la Commission Economique à verser une subvention de 30 000 F à chacune des associations commerciales (Cassin, Ile de France et Epoisses) à prélever sur le compte 92.90/6574.96048 code service 30200 après virement d'un crédit de 90 000 F du compte 92.90/6238.96048 code service 30200 approvisionné par les fonds du Ministère.

### **III - La Régie des Quartiers**

Parallèlement aux actions menées à Planoise, depuis le début du chantier de réhabilitation du quartier Brulard, la Ville de Besançon, l'Office Municipal HLM, la Chambre de Métiers du Doubs sont associés pour maintenir l'activité économique en quartiers sensibles.

Il s'agit d'actions promotionnelles (bulletin de liaison) ou d'actions plus traditionnelles, animations commerciales par exemple.

La Régie des Quartiers s'insère dans ce dispositif depuis le début de cette année en intervenant sur le nettoyage dominical après la tenue des marchés de déballage et sur la remise en état des sites commerciaux.

Le Conseil Municipal de Besançon est invité, après avis de la Commission Economique, à autoriser le versement d'une subvention de 30 000 F à la Régie des Quartiers à prélever sur le compte 92.98/ 6574 code service 30200 après virement d'un crédit d'égal montant du compte 92.90/6574 code service 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Mme DUFAY, Présidente de la Régie des Quartiers, ne prend pas part au vote pour la subvention à cette association.

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 1998.*